

RAPPORT DE PRESENTATION **DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

SOMMAIRE

Préambule

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 **page 3**

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT **page 4**

1. Les dépenses de fonctionnement **page 4**

2. Les recettes de fonctionnement **page 6**

III – SECTION D'INVESTISSEMENT **page 10**

1. Les dépenses d'investissement **page 10**

2. Les recettes d'investissement **page 12**

IV – ENDETTEMENT COMMUNAL **page 13**

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse des résultats financiers de l'année 2023 du Compte Financier Unique (CFU).

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

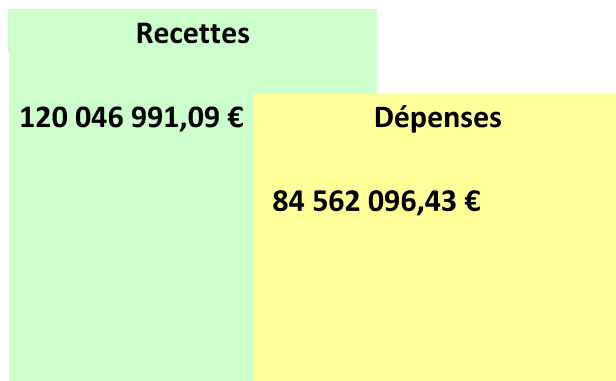
En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les réalisations dans chaque chapitre pour les années 2023 et 2024.

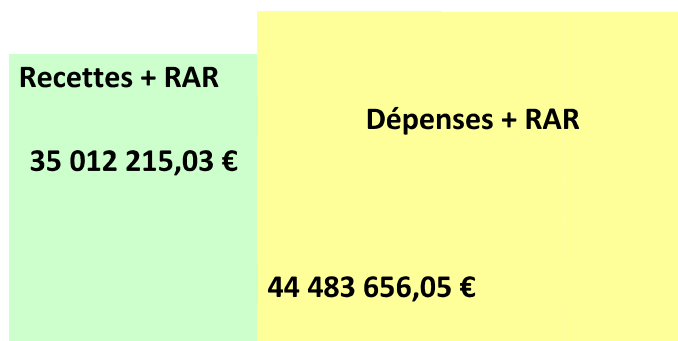
La présentation concomitante de la reprise des résultats 2024 facilite ainsi la lisibilité des documents financiers.

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Excédent de fonctionnement
35 484 894,66 €

Déficit d'investissement
- 9 471 441,02 €

Excédent de fonctionnement à reporter en 2025
26 013 453,64 €

Les résultats de l'exercice 2024 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 35 484 894,66 €.

Dans le même temps, la section d'investissement présente également un déficit de 9 471 441,02 €.

Aussi, l'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2025 s'élève à 26 013 453,64 €.

Ce résultat a été obtenu grâce à la politique de gestion rigoureuse et optimale mise en place par la municipalité depuis 10 ans.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

		CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Ecart	%
011	Charges caractère général	16 099 322	14 468 594	15 207 932	739 339	5,1%
012	Charges personnel	37 888 652	38 754 132	39 460 772	706 640	1,8%
014	Atténuation de produits	5 261 465	4 612 684	5 116 489	503 805	10,9%
65	Autres charges gestion courante	9 766 016	10 570 205	11 170 513	600 309	5,7%
66	Charges financières	314 886	469 503	403 852	-65 650	-14,0%
67	Charges exceptionnelles	67 058	20 849	52 018	31 169	149,5%
68 €	Dotations aux amortissements et provisions	100 000	100 000	100 000	0	0,0%
	Dépenses réelles	69 497 399	68 995 966	71 511 577	2 515 610	3,6%
042	Opérations d'ordre entre sections	21 306 452	29 499 387	13 050 520	-16 448 868	-55,8%
	Dépenses d'ordre	21 306 452	29 499 387	13 050 520	-16 448 868	-55,8%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	90 803 851	98 495 354	84 562 096	-13 933 257	-14,1%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 71 511 577 € en 2024 en augmentation de + 3,6 % par rapport à l'exercice 2023.

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres entre le compte financier unique 2024 et le compte financier unique 2023 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Second poste de dépenses de la section de fonctionnement, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 15 207 932 € et représente 21,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général progressent de + 739 339 € par rapport au compte financier unique 2023.

Aussi, les principaux postes impactés sont les suivants :

- 60612 « Energie - Electricité » : + 124 909 €, suite à la hausse des prix,
- 6161 « Multirisques » : + 52 723 € suite à la forte hausse des cotisations d'assurance,
- 617 « Etudes et recherches » : + 138 083 € consécutif à la mise en place de logiciels de Cybersécurité,
- 6227 « Frais d'actes et de contentieux » : + 83 046 €,

- 6282 « Frais de gardiennage » : + 114 081 €,
- 6283 « Frais de nettoyage des locaux » : + 135 684 €.
- les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (55,2 %).

Grâce à la politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale mise en place, l'augmentation des charges de personnel a été contenue à + 1,8 % par rapport à l'exercice 2023 malgré l'augmentation de + 2 % du SMIC au 1^{er} novembre 2024 et le glissement vieillesse technicité.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Ce poste de dépenses est en hausse de + 10,9 % compte tenu de l'augmentation de l'attribution de compensation suite au transfert à la Métropole en 2024 de la compétence Navettes.

Aussi, le prélèvement dû au titre de la loi SRU a été d'un montant de 438 546 € en 2024 en baisse de 103 369 € par rapport à 2023.

- les autres charges de gestion courante

Elles représentent 15,3 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les subventions aux associations (2 787 653 €) et les subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS (6 500 000 €) et de la Caisse des Ecoles (325 000 €).

- les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 403 852 € et représentent 0,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en diminution de - 14 % ; en corrélation avec la baisse de l'encours de dette.

- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 52 018 €,
- les dotations aux amortissements et provisions soit 100 000 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 88 448 853 €. Elles régressent fortement de – 14,4 % par rapport au compte financier unique 2023 compte tenu de l'encaissement en 2023 de la vente des logements sociaux à Logis Familial Varois.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au compte financier unique 2023 :

		CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Ecart	%
70	Produits des services et du domaine	6 344 238	6 334 605	6 435 896	101 291	1,6%
13	Atténuation de produits	100 925	19 099	67 767	48 668	254,8%
73	Impôts et taxes	2 229 110	1 937 065	1 922 639	-14 426	-0,7%
731	Fiscalité locale	58 621 135	62 066 275	63 680 832	1 614 557	2,6%
74	Dotations et participations	11 064 597	11 161 922	11 225 596	63 674	0,6%
75	Autres produits gestion courante	1 566 886	1 834 816	1 942 177	107 360	5,9%
78	Reprise sur amortissements et provisions	54 748	63 456	107 228	43 772	69,0%
77	Produits exceptionnels	5 179 631	19 879 087	3 066 718	-16 812 368	-84,6%
	Recettes réelles	85 161 270	103 296 325	88 448 853	-14 847 472	-14,4%
042	Opérations d'ordre entre sections	13 479 200	6 825 875	7 045 318	219 443	3,2%
	Recettes d'ordre	13 479 200	6 825 875	7 045 318	219 443	3,2%
002	Excédent reporté	14 965 162	12 925 974	24 552 820	11 626 846	89,9%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	113 605 632	123 048 174	120 046 991	-3 001 183	-2,4%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- Fiscalité locale

Les produits issus de la fiscalité locale s'établissent à 63 680 832 €, représentent 72,0 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et progressent de + 2,6 % en 2024.

Principales ressources de la Ville, les produits des impôts directs, soit 54 615 702 €, ont fortement progressé en 2024 (+ 2 170 540 €) suite à la revalorisation des bases fiscales de + 3,9 % décidée dans le cadre de la loi de Finances.

Par ailleurs, les autres produits issus de la fiscalité locale, d'un montant de 9 065 130 €, sont en baisse de – 555 982 € par rapport à l'exercice 2023.

Les principales variations de ces produits sont les suivantes :

- Droits de mutation : 4 569 059 € soit – 247 737 €,

En 2024, la Ville a perçu 4,56 millions d'euros de droits de mutation en retrait par rapport à 2023 (4,81 millions d'euros) compte tenu du ralentissement du marché immobilier.

- Prélèvement communal sur le produit des jeux : 1 579 856 € soit – 1 852 €,

Le produit issu du prélèvement communal d'un montant de 1 579 856 € sur le produit des Jeux du Casino est resté stable par rapport à l'exercice 2023.

- Droits de place : + 10 676 €

- Impôts et taxes

Ces recettes d'un montant de 1 922 639 € sont en diminution de – 0,7 % par rapport à l'exercice 2023.

Cette variation s'explique par les diminutions de la dotation de solidarité communautaire (- 11 394 €) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (- 18 497 €) et l'augmentation du prélèvement sur les jeux et paris hippiques (+ 15 464 €).

- Dotations et participations

En 2024, l'ensemble des dotations et participations, représentant 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 11 225 596 € soit une hausse de + 63 674 € par rapport à l'exercice 2023.

Les principaux produits sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 6 736 247 €, soit + 49 263 €,
- Dotations de compensation : 367 226 €, soit + 20 166 € suite à l'augmentation des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières,
- Subventions et participations : 2 423 365 €, soit + 112 436 €.

- Produits des services et du domaine

Le produit des services et du domaine s'élève à un montant de 6 435 896 €, soit une hausse de + 1,6 % par rapport à 2023.

Sur l'exercice 2024, on observe :

- une hausse des recettes liées au complexe aquatique soit + 116 050 €,
- une augmentation des recettes liés à la vente de repas (scolaires, périscolaires, portage à domicile) soit + 24 196 €,
- une diminution des recettes liés aux droits de stationnement en lien avec la politique d'exonération mise en place soit – 53 385 €,
- une diminution des remboursements liés au personnel communal mis à disposition soit – 154 784 €.

- Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels d'un montant de 3 066 718 € représentent 3,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Notamment, ce chapitre comptabilise les produits des cessions pour un montant de

3 066 718 € en 2024.

Il convient de préciser que les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en recettes d'investissement (chapitre 024).

Sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776, 192 entraîne l'ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.

Les écritures de cessions des biens meubles et immeubles génèrent des dépenses d'ordre de fonctionnement et de recettes d'ordre d'investissement, d'une part pour constater la sortie des biens et d'autre part pour transférer la plus ou moins-value en investissement.

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de charges, des autres produits de gestion courante et des reprises sur amortissement et provisions.

Les niveaux d'épargne

Une fois, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement connus, nous pouvons procéder au calcul des soldes d'épargne de la commune.

Aussi, la section de fonctionnement doit permettre de dégager un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre la couverture du remboursement du capital des emprunts.

Le solde restant constituant l'épargne nette de la collectivité qui correspond au montant disponible pour le financement des investissements de la Ville.

Fonctionnement	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dépenses réelles	69 497 399	68 995 966	71 511 577
Recettes réelles (hors cessions)	80 006 732	83 417 238	85 382 135
Epargne Brute	10 509 333	14 421 272	13 870 558
Remboursement du capital des emprunts	2 247 697	1 906 623	1 942 184
Epargne nette	8 261 636	12 514 649	11 928 375

On observe un niveau d'épargne brute quasi stable par rapport à l'exercice 2023 et qui s'élève à 13 870 558 €.

Ces résultats s'expliquent par la corrélation positive entre l'accroissement des produits de fonctionnement soutenue notamment par la revalorisation des bases fiscales de + 3,9 % et l'évolution des charges de fonctionnement en 2024.

Par ailleurs, l'épargne nette s'établit à 11 928 375 € pour l'exercice 2024, à un niveau quasi identique par rapport à l'exercice précédent.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 29 500 484 €.

		CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
16	Rbt capital d'emprunts	2 252 004	1 938 682	1 944 167
	Equipement Brut	16 485 073	18 025 646	24 641 123
20	Immobilisations incorporelles	463 165	580 614	583 993
204	Subventions d'équipement versées	7 844 155	8 208 528	7 997 979
21	Immobilisations corporelles	6 104 719	7 361 213	13 583 505
23	Travaux hors Autorisations de programme	1 658 395	1 812 153	1 066 216
	Autorisations de programme	414 639	63 138	1 409 431
0701	Collégiale Saint Paul	0	0	0
1601	Musée des cultures et du paysage	362 356	63 138	0
1602	Restauration site Olbia	52 283	0	0
1701	Réhabilitation de la base nautique du Port	0	0	0
1702	Rénovation maison du commandant Porquerolles	0	0	0
1801	Conduite d'opération secteur des Rougières	0	0	0
2401	Espace 3000	0	0	1 409 431
10	Dotations, fonds divers	2 484	11 039	0
13	Subventions d'investissement	0	174 624	22 354
27	Immobilisations financières	0	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	2 188 449	3 753 482	2 892 840
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DEP REELLES	20 928 010	23 903 473	29 500 484
001	DEFICIT REPORTE	4 458 196	3 381 066	0
040	Opérations d'ordre entre section	13 479 200	6 825 875	7 045 318
041	Opérations patrimoniales	153	38 219	0
	TOTAL DEP D'ORDRE	13 479 353	6 864 094	7 045 318
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	38 865 559	34 148 632	36 545 801

Pour mémoire, le montant des restes à réaliser de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 s'élève à 7 937 854 €.

Aussi, la commune, en matière de dépenses d'équipement brut, a poursuivi ses efforts d'investissement avec un montant dépensé de 24 641 123 € en 2024.

- Les études et projets structurants

Ces dépenses s'élèvent à 9 991 403 € et comprennent les opérations suivantes financés sur fonds propres et par l'attribution de compensation :

- Démarrage des travaux de réhabilitation de l'Espace 3 000,
- Poursuite des études pour la restauration de l'Eglise Anglicane Costebelle,
- Poursuite des études pour la création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Démarrage des études pour la requalification de la maison Gensollen à L'Aiguade et la première phase de la maison de l'Environnement,
- Etude de programmation pour une Maison du Grand Site aux Salins des Pesquiers,
- Etudes de restauration de la fontaine Galliéni,
- Travaux de requalification de la fontaine Godillot,
- Création de cheminements piétonniers Allée des tennis et rue Chevalier Paul,
- Poursuite des aménagements de l'Avenue de Toulon et notamment création d'une piste cyclable à la Bayorre,
- Requalification de l'avenue Gambetta (phase 2 et démarrage de la phase 3),
- Poursuite des travaux de requalification des Boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Requalification de la route de l'Almanarre,
- Programme de rénovation des plantations suite à la sécheresse, réalisation d'espaces verts économes en eau, notamment Carrefour du 11 novembre voie Léopold Ritondale,
- Travaux d'embellissement divers Parc Olbius Riquier (mobiliers urbains, garde-corps, plantations diverses, pose de clôture...)
- Réfection et dilatation de divers réseaux pluviaux,
- Réfections de chaussées et enrobés, notamment Rues Brest, Aicard, Provence en centre-ville, Rue de la Ferme à Porquerolles, ...
- Etudes pour la requalification des plateaux sportifs du Golf Hôtel.

- Les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine

Ces dépenses s'élèvent à 14 649 720 € et comprennent notamment :

- Bâtiments administratifs et scolaires, amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Projet "Cour Oasis" de renaturation de la cour d'école de Godillot,
- Aménagement de l'école de l'Almanarre (Phase 1)
- Remise aux normes des réseaux hydrocarbures du CTM,
- Travaux de rénovation du gymnase des Rougières,
- Travaux d'amélioration de la Piscine,
- Aménagement d'une salle de boxe (Bonvicini).

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres (F.C.T.V.A., produits de cessions, excédents de fonctionnement capitalisé...) et de subventions d'investissement, s'élèvent à un montant de 8 648 996 €.

		CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
10	Dotations et fonds divers et réserves	9 431 324	11 223 034	1 776 802
13	Subv d'Investissement et Amendes de police	2 247 360	2 280 873	3 789 483
16	Emprunts	736	31 525	4 293
20	Immobilisations corporelles	0	0	0
21	Immobilisations incorporelles	0	0	185 577
27	Autres immobilisations financières	310 019	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	2 188 449	3 753 482	2 892 840
024	Produits de cessions	0	0	0
TOTAL REC REELLES		14 177 888	17 288 914	8 648 996
001	EXCEDENT REPORTE	0	0	12 677 889
021	Virement de la section fonctionnement	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre section	21 306 452	29 499 387	13 050 520
041	Opérations patrimoniales	153	38 219	0
TOTAL REC D'ORDRE		21 306 605	29 537 607	13 050 520
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS		35 484 494	46 826 521	34 377 404

- Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement. Le montant perçu en 2024 est de 1 452 884 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est de 323 917 € en 2024.

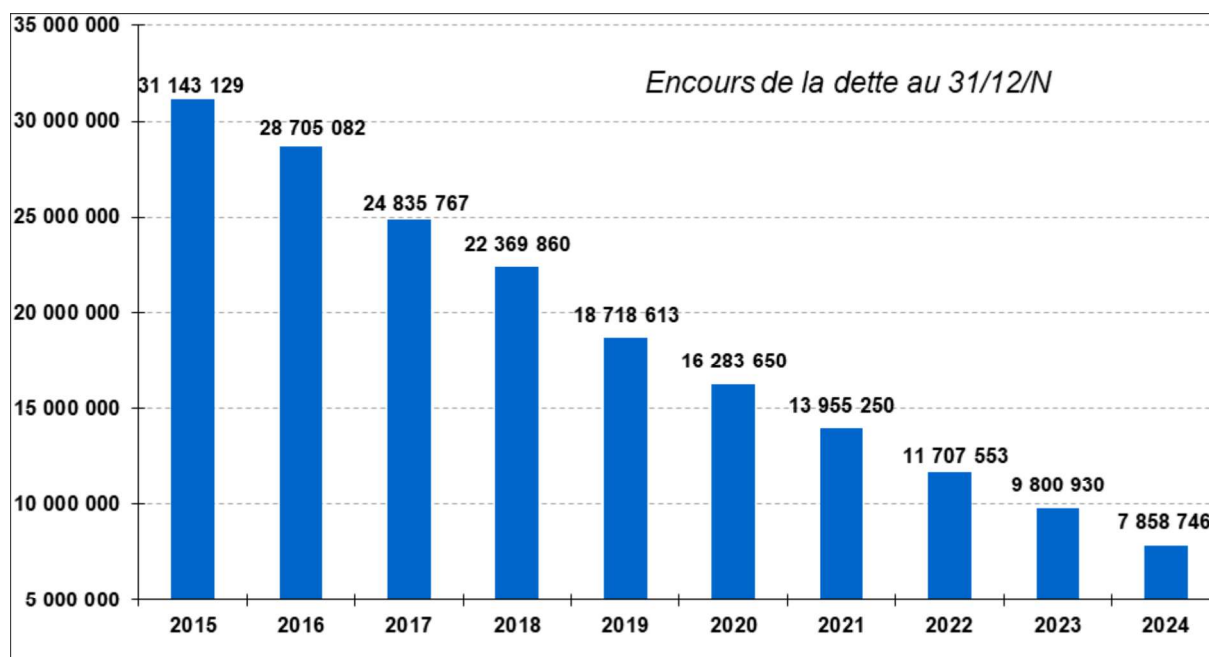
- Les subventions d'investissement

Le montant total des subventions d'investissement perçues en 2024 s'élève à 3 789 483 € et comprend notamment 2 899 540 € du Conseil Départemental et 227 000 € du Conseil Régional.

IV – ENDETTEMENT COMMUNAL

En 2024, la Ville a poursuivi sa politique de désendettement, sans recours à de nouveaux emprunts pour financer ses projets structurants.

Aussi, dans le prolongement des exercices précédents depuis 2015, l'encours de la dette a continué à décroître en 2024 pour s'établir à 7 858 746 €.



La capacité de désendettement s'établit à 0,57 an en 2024 contre 0,68 an en 2023.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Encours de dette au 31/12	11 707 553	9 800 930	7 858 746
Epargne brute	10 509 333	14 421 272	13 870 558
Capacite de désendettement	1,11	0,68	0,57